



Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 DECEMBRE 2022.

Présidence de M. Aditya YELLEPEDDI.

La séance débute à 20h.

Membres présents : 49

Sont excusés : Mesdames Sara BLANCO et Kornélia THIERY.

Messieurs Nicolas AUBERT, Jean-Marc BEAUVERD, Christophe COLLAUD, Philippe GUILLET, Sébastien MALHERBE, Junior MBANGU, Yanick STOCKER et Yvan THIERY.

Sans excuse : M. Danish KANDASAMY.

ORDRE DU JOUR.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
4. Questions – Pétitions.
5. Budget de fonctionnement 2023 (préavis n° 18 – 4/22).
6. Chavornay – Site du Verneret – Réalisation d'une installation photovoltaïque en toiture – Demande de crédit (préavis n° 15 – 4/22).
7. Chavornay – Secteur Grand'Rue / Chemin de la Ville – Remplacement d'une conduite d'eau potable et de l'éclairage public – Entretien des collecteurs EC/EU – Réfection de la chaussée et du chemin piétonnier – Demande de crédit (préavis n° 19 – 4/22).
8. Chavornay – Secteur de la Bressèche – Glissement de terrain – Assainissement – Demande de crédit (préavis n° 20 – 4/22).

Arrivée de M. Danish KANDASAMY à 20H05.

Il y a maintenant 50 membres dans l'assemblée.

L'ordre du jour n'amenant pas de remarque, il sera suivi tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022.

1.1 Mme Inès SANCHOZ-DUPRAZ a deux remarques :

1. A la page 15, elle ne reconnaît pas la réponse donnée par M. ABETEL, concernant la mobilité, notamment de faire un plan de cette mobilité. M. ABETEL avait l'air de parler d'une ouverture assez réjouissante de la mobilité et d'étudier la possibilité de faire un plan de cette mobilité. Or, cela n'apparaît pas si bien dans sa réponse. Ce n'est pas si grave, mais ça lui appelle une autre remarque. Une communication qui explique qu'il y a eu une panne d'enregistreur et que Mme Marie-Claude SCHNEITER a fait le procès-verbal au mieux. Elle propose que ce texte figure dans le procès-verbal de ce jour pour l'avenir, pour qu'on puisse savoir les conditions qui ont été présentées lors de la rédaction du procès-verbal soit protocolées.

M. Aditya YELLEPEDDI répond que c'est possible.

Voici le texte demandé :

Le Bureau du Conseil communal tient à vous informer que lors de notre dernière séance, l'enregistrement des débats servant de support à notre Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal qui vous est présenté ce soir, n'a malheureusement pas fonctionné.

Dès lors, Mme Marie-Claude Schneiter, secrétaire, a pris personnellement contact avec Mme MARCHAND, Syndique, Messieurs les Municipaux, ainsi que tous les Conseillers et Conseillères ayant pris la parole afin de retranscrire le plus fidèlement possible leurs interventions.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont aimablement aidé notre secrétaire dans sa tâche et nous vous remercions toutes et tous pour votre compréhension.

La parole est donnée à M. Guillaume ABETEL, Municipal.

M. ABETEL dit qu'effectivement à l'issue du dernier Conseil, un conseiller m'a dit que j'étais trop volubile. Alors il a écrit le texte suite au non-enregistrement du Conseil. Par rapport à l'étude de mobilité au sens large, oui ça fait partie des vœux. Entre autres, dans le cadre de l'ADEOC, la mobilité est quelque chose d'important. Donc, les accès à la zone industrielle sont déjà prévus, y compris pour les piétons.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022 est accepté par 46 oui et 3 abstentions.

2. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu des communications écrites, nous allons les traiter.

Communications écrites :

1. Sécurité Informatique – Label cyber-safe.ch :

- 2.1 M. Alexandre BOVAY félicite la Municipalité, ainsi que toute l'administration pour l'obtention de ce label, c'est un magnifique résultat. C'est un très beau pas dans la direction de la sécurité, mais ce n'est pas une assurance tous risques, donc il invite à continuer de rester vigilant en sachant que la sécurité est l'affaire de tous.

M. ABETEL répond qu'un bon travail a été fait au niveau de l'administration, notamment à l'obtention de ce label. Il nous signale qu'une charte d'utilisation de l'informatique a été signée par l'ensemble des collaborateurs. Dans le travail pour obtenir ce label, il y avait un travail de fausses alertes, de fichiers et de messages frauduleux qui ont été envoyés et en fait, il y a très peu de messages qui ont été ouverts. Tout le monde a été sensibilisé à ces problèmes, ça s'est terminé par la présentation et la signature de la charte. Des mises à jour régulières seront faites.

2. Journée des communes vaudoises :

- 2.2 M. Fabrice VUILLENS adresse un grand merci à la Municipalité pour avoir redistribué une partie des bénéfices aux sociétés locales qui se sont investies pour la réussite de cette journée. On ne peut qu'encourager les instances communales à appuyer et valoriser toutes nos sociétés, associations et groupes qui agissent de manière autonome et bénévole pour le bien de notre village en proposant une grande diversité d'activités à nos citoyens.

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, a juste un petit complément. La Municipalité a reçu ce résultat financier qui est positif, il y a eu un petit bénéfice et elle a pu profiter de faire un don à toutes nos sociétés locales un peu plus conséquent afin qu'elles puissent avoir de quoi organiser d'autres manifestations et puis, de pouvoir profiter de tout ce travail et de ce fait, elles ont été remerciées, en notant que les dons étaient un peu plus conséquents. C'était très important pour la Municipalité de leur montrer sa reconnaissance.

M. ABETEL explique qu'en tant que ministre des finances, il tient à préciser que pour la Commune, l'opération a été neutre. Tous les investissements qui ont été faits par les employés communaux ont

été payés et le matériel mis à disposition également. La commune a pu tout facturer et a été payée en retour.

3. Préavis 14 – 5/20 – Chavornay – Pré-Sadaz – Remplacement d’une conduite d’eau potable et de défense incendie :

Pas de discussion.

4. Préavis 15 – 5/20 – Essert-Pittet – Chemin de la Côte – Remplacement d’une conduite :

Pas de discussion.

5. EJED -Enquête sur l’analyse des besoins :

- 2.3 Mme Nadia GLOOR tient à remercier la Municipalité, ainsi que l’EJED pour cette démarche. Elle se demandait si, suite à cette expérience positive, la Municipalité avait envisagé de mener une enquête aussi auprès de l’ensemble de la population afin d’identifier et répondre aux besoins de toutes les couches de la population. Elle pense en particulier aux aînés, aux personnes qui ont des handicaps, mais aussi aux personnes actives, etc.

M. Yves LEUENBERGER explique que l’on est là sur le sujet de l’EJED. La Municipalité a vraiment traité la question des jeunes, c’est un sujet qui importait beaucoup à la Municipalité. Celle-ci a travaillé avec la direction de l’Enfance et de la Jeunesse qui l’a épaulée sur ce domaine. En ce qui concerne les seniors, la Municipalité les rencontre régulièrement, il y a des discussions lors des journées que la Municipalité organise ou lors de rencontres à la résidence. Si le besoin se fait sentir, la Municipalité continuera.

- 2.4 M. Alain HUSSON tient à remercier l’EJED pour la conférence sur les écrans. Un orateur de qualité a fait passer une soirée des plus intéressante. Il se réjouit du soutien de la Municipalité dans les activités de l’EJED, il tient à la remercier.

- 2.5 M. VUILLENS nous explique que l’on a beaucoup dit et entendu qu’il manquait un local pour les jeunes. On peut relever que cette demande n’est pas voire peu citée au niveau de l’analyse des besoins. Est-ce encore une priorité ?

M. LEUENBERGER répond qu’effectivement, il n’y a pas les mêmes besoins et les mêmes demandes qu’une grande ville. Aujourd’hui, on voit que ce qui est mis en place depuis quelques années répond déjà à un certain besoin. Des activités, des préventions, des sorties, la Municipalité va continuer là-dessus, mais elle va aussi travailler sur les points qui ont été soulevés pendant cet audit. Le travail de 2023 sera axé sur ces éléments. Effectivement, aujourd’hui, il croit que le lieu de rencontre n’est pas une priorité.

2.6 M. Claude AUBERSON nous explique ce qui l'a surpris, c'est de voir que toutes les classes d'âge ont demandé des installations sportives, ce qui le ravit. Il aimerait savoir si ces jeunes ont demandé des choses particulières comme installations sportives, comme on en a déjà quelques-unes sur notre territoire communal ?

M. LEUENBERGER répond que oui, les installations sportives sont en tête de liste, il dirait que les jeunes ont une envie de faire du sport, de bouger, c'est une bonne chose. Il croit que la Municipalité a déjà répondu à cette demande en faisant un complément de places de sport sur le site du Verneret. Les terrains d'athlétisme ont été remis avec un terrain multisport, le synthétique a été refait du petit terrain de foot qui est à côté du skate-park. Il va être axe l'année prochaine sur des soirées sportives, les jeunes ont besoin de bouger, alors la Municipalité va répondre à cette demande en faisant des réservations de salle pour faire des tournois de foot, volley etc., en soirée et pendant le week-end.

6. Règlement sur les parcelles agricoles communales :

Pas de discussion.

7. Interpellation de M. Alexandre BOVAY :

2.7 M. BOVAY remercie la Municipalité des travaux entrepris pour cette interpellation et prend acte des réponses de l'OFROU.

La discussion est close sur les communications écrites.

Il n'y a pas de discussion orale.

3. **Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.**

CISEROC : Pas de communication.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

3.1 M. Gilles MOTTAZ dit qu'il y a toujours une affaire en cours.

ARCC : Pas de communication.

AIAE : Pas de communication.

- 3.2 M. Philippe VERLY a une petite communication. L'assemblée a eu lieu hier à Villars-le-Terroir. Le budget a été accepté, les finances sont saines. Une communication du CODIR sur le traitement des eaux au chlorothalonil. Il y a eu une remorque prototype qui a été mise en place aux sources à Oppens, les résultats sont encourageants, il reste des problèmes de traitement des résidus, pour le moment, ils ne savent pas quoi en faire et aucune station n'est capable de les traiter.

ORPC :

- 3.3 M. Dominique VIDMER nous dit qu'il nous avait parlé que la Protection Civile voulait acheter un local pour y mettre tout leur matériel, ainsi que prévoir des bureaux. Il y a eu un préavis qui avait été fait et qui avait été reporté, car il fallait passer à la commission ad hoc. Il y avait passablement de chiffres qui ne correspondaient pas, des points d'interrogations par rapport au mode de faire et puis ensuite ils ont fait une séance spéciale pour cette partie-là. Pour finir, cela a été adopté, mais ça sera un local loué qui se trouvera derrière les bâtiments ex-Alvazzi. Ces locaux seront aménagés pour la Protection Civile et il a pu être négocié pas mal de chose avec la personne qui loue pour avoir plus d'isolation, avoir un ascenseur etc. Tout le matériel régional sera regroupé là-bas. Il restera du stock possible à la Vallée de Joux, à Yverdon et Grandson. Des locaux pour les cours de formation sont prévus, ainsi que des bureaux en cas d'urgence. Cela a été passé au Conseil et accepté. Il y aura très peu d'augmentation, il croit que c'est de 20 à 40 ct par habitant, il ne le sait pas encore. Le bail est de 10 ans.

ASAICE :

- 3.4 Mme Michèle OPPLIGER nous informe que les délégués des 5 communes de l'Association intercommunale se sont rencontrés à Bavois le 4 octobre dernier.
A l'ordre du jour, le budget de fonctionnement 2023 présenté par le CODIR a été approuvé à l'unanimité et ce budget est équilibré.
Les charges totales de l'ASAICE s'élèvent à CHF 6'862'810.-. La participation de Chavornay, avec un taux de 67,9% charges déduites, est de CHF 3'969'450.-.
A noter que 2023 sera la première année complète où les 3 structures d'accueil seront effectives : l'accueil de jour pour les écoliers, l'accueil préscolaire et l'accueil familial de jour.

Dans les bonnes nouvelles, il semblerait qu'une baisse financière se profile concernant les transports scolaires. En effet, une partie des élèves utilisent depuis la rentrée d'août la ligne du bus car postal Yverdon-Chavornay.

AJOVAL : Pas de communication.

- 3.5 M. Dominique VIDMER se demande si dans cet ordre du jour, il ne faudrait pas aussi rajouter l'Association intercommunale des pompiers (SDISPO). Il demande si d'habitude cette association se trouve dans les communications.

M. YELLEPEDDI répond que non.

M. VIDMER demande si ça fait partie des associations intercommunales, mais pas des communications. Il explique qu'il y a plusieurs communes, Chavornay fait partie du Comité directeur. Ça peut être quelque chose à penser pour le prochain Conseil. Côté Chavornay, il y a la fin de carrière de notre commandant M. Pierre MALHERBE, celui-ci a été remercié lors du dernier exercice et il sera remplacé par M. Yann SPRING. Il précise aussi que tout est relié à la commune d'Orbe.

La discussion est close.

4. Questions – Pétitions.

- 4.3 Mme Corinne VERLY nous dit que lors du dernier Conseil, M. ABETEL a parlé qu'il participerait dans le cadre de l'ADNV à l'émission « Les Dicodeurs » à la radio. Est-ce qu'on pourrait avoir un retour de cette émission. Elle demande si l'ADEOC ne devrait pas figurer aussi dans la liste des commissions et délégations intercommunales.

M. ABETEL, pour ce qui est de l'ADEOC, il y avait une décision qui avait été faite au niveau de la Municipalité, c'est-à-dire que tout ce qui représentait le Conseil communal avec des représentants de celui-ci, il y avait un retour qui était fait avec des échanges en séance, par contre, tout ce qui est en lien avec les représentants de l'exécutif, il n'y a pas d'échanges qui est fait, sauf lorsqu'il y a des besoins particuliers. A part cela, il y a énormément d'associations, il explique que c'est volontiers qu'il communique, mais uniquement si c'est nécessaire.

A l'ADEOC, il y a une présidence tournante, cette année, l'ADEOC fête ses 20 ans, peut-être un début de mariage de raison avec Orbe, ce qui n'était pas forcément le cas.

Au niveau des Dicodeurs, c'était un joli exercice, il est vrai qu'avec Orbe, on est des fois à couteaux tirés. Mme SANCHOZ-DUPRAZ disait tout à l'heure que la mobilité est quelque chose d'important, alors oui c'est important et l'ADEOC a été créée dans le cadre d'une mesure ESAM qui est les aménagements routiers et qui est de gérer la problématique du trafic en lien avec Orbe et avec cela, on a une

capacité à avoir de l'argent qui nous vient de l'Etat pour faire des études.

Aujourd'hui, nous avons un comité formé d'un représentant de l'Etat de Vaud, un représentant de l'ADNV, un de la Commune d'Orbe, ainsi qu'un de la Commune de Chavornay. Les statuts sont revus de manière à pouvoir travailler sur les deux axes, en 1^{er} tout ce qui est les deniers d'ordre étatique – public et d'un autre côté, il y a une communauté qui est en train de se créer, vu qu'on est sur l'Association économique développement Orbe – Chavornay. Le but est de mettre les sociétés en valeur, elles sont consultées dans le cadre de la mobilité et l'idée est de créer un grémium qui soit un peu plus grand de manière à être un lieu d'échange.

Pour en venir aux Dicodeurs, il fallait jongler, il ne fallait pas trop parler de Chavornay, mais quand même suffisamment, dire qu'on est quand même quelques fois d'accord avec Orbe. Il y a beaucoup de choses qui vont se discuter. Peut-être un élément, aujourd'hui, au niveau de la mobilité, il y a une étude qui va être faite au niveau de l'ADNV par rapport au parking d'échange et la Commune de Chavornay a décidé de rentrer dans cette dynamique de réflexion par rapport à ce parking. Pas parce qu'on veut créer un parking d'échange, mais parce que c'est essentiel pour nous de juguler notre mobilité. En fin de compte, c'est facile d'être à l'extérieur et de râler, on doit pouvoir aller à l'intérieur et pouvoir participer aux discussions.

Maintenant, les Dicodeurs, c'était très chouette, une belle émission sympa, on a toujours peur de « se faire tourner » parce qu'ils sont très volubiles, mais c'était une belle expérience.

- 4.4 Mme Anne FAVRE, concernant l'enveloppe contenant les préavis, procès-verbaux, etc. Mme FAVRE demande s'il ne serait pas possible de les recevoir par informatique.

M. YELLEPEDDI répond que c'est une question qui sera discutée au bureau, mais il y a déjà un historique par rapport à cela et qu'une réponse sera donnée.

- 4.5 M. Yves AUBERSON demande si on a toujours un agent de police ? Si on a quelque chose à lui dire, peut-on le joindre directement ou doit-on passer par le bureau communal, peut-on avoir son n° de natel ?

M. VIDMER répond qu'il confirme que notre agent vit toujours, celui-ci a eu deux semaines de vacances, mais actuellement, on peut le croiser sur le site de la commune. Normalement son n° se trouve sur le site internet de la commune ou on peut aussi téléphoner au bureau communal qui transmettra.

- 4.6 M. VUILLENS a entendu que notre Syndique a fait une prestation remarquable lors de l'assemblée des Syndics Jura-Nord vaudois à Orbe le 10 novembre. Est-ce qu'il serait possible d'en savoir plus ?

Mme la Syndique nous explique qu'elle nous en avait déjà parlé lors du dernier Conseil. En effet, il y a un groupe de travail qui s'est rencontré à plusieurs reprises sous l'égide de la Préfecture. Parmi les participants, il y a des représentants du Canton, la responsable du plan PECC, les représentants et des étudiants de la HEIG, ainsi que plusieurs syndics des communes du district, des communes de toute grandeur. A travers ces rencontres et échanges, il en est ressorti que de plus en plus de communes prennent conscience de cette urgence de mettre en place des actions en faveur du climat. On se rend compte que maintenant, ça bouge. Il a été constaté que l'on pouvait travailler sous différentes formes et que toutes ces formes sont correctes. Le plan PECC est une aide, un fil rouge, mais on constate que ça bouge dans tous les domaines. Suite à notre présentation - il y avait trois communes ; Les Clées, Grandson et Chavornay - nous avons choisi d'envoyer un questionnaire à l'ensemble des communes du district afin de répertorier et de faire un catalogue des différentes pratiques, ainsi que des chantiers en cours en lien avec le plan climat. Ça permet d'identifier quelle commune travaille sur quoi, ainsi, il sera possible de s'inspirer, de prendre contact, de collaborer et de partager plutôt que de travailler chacun de son côté, mais d'avoir vraiment une entraide qui soit dans tout le district.

Lors de cette assemblée, il a été relevé par plusieurs syndics qu'il y a beaucoup de subventions octroyées par le Canton pour les études, mais moins, voire pas du tout pour la mise en œuvre sur le terrain et c'est ce dont ont besoin les Municipalités. La représentante du Canton va relayer la demande et on verra si ça peut bouger ou pas. C'était des rencontres intéressantes, enrichissantes et cela débouche sur cette collaboration entre les communes et c'est cela qui est important.

- 4.7 Mme Miriam RAVESSOUD nous explique que plusieurs habitants de Corcelles ont pu observer hier que les deux platanes devant l'église ont été abattus. Elle demande ce qu'avaient ces platanes et quelle essence la Municipalité pense planter ?

Mme la Syndique répond que ces deux platanes étaient malades, ils étaient creux au milieu, il a fallu les abattre, malheureusement. Il y aura certainement un ou deux érables qui seront plantés pour la couleur, mais pas de nouveau platane. Le choix n'est pas encore complètement défini.

- 4.8 M. Marc KUNZE a une question concernant la mobilité. A Orbe et Yverdon, il y a des voitures Mobility qui sont à disposition à la gare. Il aimerait savoir comment ça se passe ? Est-ce que c'est les communes qui s'approchent de Mobility ou c'est Mobility qui s'approche des communes ? Est-ce que Chavornay a des contacts avec Mobility et est-ce qu'il y a une volonté d'offrir des places de parc pour ces voitures ?

M. ABETEL va nous faire une réponse vaudoise, oui, mais non. De manière générale, Mobility a un coût, c'est à nous de nous approcher d'eux. Dans le budget, on a maintenu un poste avec la mobilité, ça avait été momentanément écarté. C'est quelque chose qui est mis à l'ordre du jour de l'année prochaine, de voir comment on peut le faire par rapport à cela. Le concept de Mobility, c'est qu'il y a un coût de fonctionnement et en fonction de la location, que l'on arrive à un résultat positif ou pas. Mais si on arrive à un résultat négatif, c'est à la charge de la commune. La Municipalité va regarder ce qu'il en est, c'est sa vision globale concernant ce point et il a aussi été question des deux roues. Il a été prévu un peu d'argent pour faire une étude autant au niveau de l'ADEOC que de la Municipalité. Il y aura une réflexion là autour.

4.9 M. KUNZE demande si on a une fourchette et si on sait ce que paie Orbe ?

M. ABETEL dit que l'initiative peut être publique ou privée, il croit qu'à Orbe, c'est privé. C'est une société qui a décidé d'offrir ce mode de fonctionnement à ses employés. La Municipalité est aussi en contact avec les deux sociétés qui s'installent à Chavornay et qui ont envie d'aller dans cette direction. Des sociétés vont dans ce sens-là et à partir de 50 employés, il semble que le Canton aide ces entreprises. Il précise que si c'est porté par la Commune, c'est quelque chose qui devrait coûter.

La discussion est close.

5. **Budget de fonctionnement 2023 (préavis n° 18 – 4/22).**

Ce point sera traité de la manière suivante

Lecture du rapport de la commission des finances ;
Discussion du rapport de la commission des finances ;
Examen du budget de fonctionnement 2023 chapitre par chapitre ;
Vote de l'ensemble des documents préavis et rapport de la Commission des finances.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

5.3 M. Claude AUBERSON, à la page 5, compte n° 710.3515.32 « ARAS »

Il constate que le montant de 2021 était de CHF 78'405.- et qu'en 2022 et 2023, il est de CHF 27'000.-. Pourquoi cette différence ?

M. ABETEL répond que dans le budget de l'année passée, ce montant était déjà réduit. Le Canton a pris une partie des charges au niveau du social. A l'époque, on payait CHF 5.- par habitant pour le guichet de proximité et CHF 15.- pour l'agence sociale. Celle-ci a été reprise par le Canton depuis le 1^{er} janvier 2022, donc aujourd'hui, nous ne payons plus que les CHF 5.- pour le guichet de proximité.

5.2 M. Yves AUBERSON, page 16, compte n° 310.31.45 « jardins communaux » -

Il constate qu'une somme de CHF 25'000.- est prévue pour 2023, pour quelle raison ?

Mme la Syndique précise que les jardins partagés vont être réorganisés. Ces parcelles sont relativement grandes, il faudra voir et il est prévu un nouvel aménagement. Elle reviendra vers le Conseil lorsqu'elle aura quelque chose de plus précis.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 18– 4/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- Le budget de fonctionnement de la Commune de Chavornay, pour l'année 2023, est admis tel que présenté par la Municipalité, soit :

Charges	CHF	23'293'885.-
Revenus	CHF	23'197'372.-

Excédent de charges	CHF	96'513.-
		=====

Le budget de fonctionnement pour l'année 2023 est accepté à l'unanimité.

6. Chavornay – Site du Verneret – Réalisation d'une installation photovoltaïque en toiture – Demande de crédit. (Préavis n° 15 – 4/22).

Mme Carine PROTTI, rapportrice, nous donne lecture de son rapport.

M. YELLEPEDDI, Président, constate que la Commission a émis un vœu, il donne la parole à la Municipalité.

M. ABETEL explique qu'il y a un fonds de réserve parce que c'est important de mettre des panneaux solaires photovoltaïques sur nos bâtiments communaux. Le choix de la Municipalité était axé sur trois endroits où on est sur le marché libre de l'électricité ; c'est la station de pompage, la STEP et le collège du Verneret. Sur le collège du Verneret, il y avait deux toits à choix, il y a déjà une station solaire auprès du Verneret, on a deux secteurs au niveau de la gestion de l'électricité et du câblage de l'électricité. Le choix s'est porté sur le toit de la salle de sport Deuxièmement parce que le rendement était meilleur de ce côté-là, plutôt que de l'autre côté où il y a déjà du photovoltaïque. Le but de la Municipalité est de favoriser d'abord l'implantation sur ces trois lieux. Par rapport à ces éléments, il a été choisi le Verneret pour aller de l'avant et le but d'aujourd'hui est aussi d'aller du côté de la station de pompage. Du point de vue du budget, il n'a pas été prévu de montant supplémentaire, si ce n'est que ce qui a été déjà prévu. Sur le fond, la Municipalité a compris et prend note de ce vœu, mais son choix est d'abord du côté de la station de pompage. La Municipalité ne peut pas garantir de venir déjà lors du prochain Conseil avec un préavis.

La discussion est ouverte.

- 6.3 M. Marc KUNZE, concernant la revente d'énergie. Il a lu un article sur le site de la RTS qui l'a étonné. Il a lu qu'en tant que particulier on avait le choix de revendre notre énergie à d'autres entreprises que la Romande Energie. Et selon l'article, il y avait des tarifs d'entreprises de la Suisse allemande qui rachetaient à bien meilleur tarif. Il aimerait savoir si c'est aussi une possibilité pour une commune et si cela avait été étudié ?

M. ABETEL sait que ça existe. Les taux de rachat, il faut voir ce qu'il en est, après la Municipalité n'a pas regardé pour vendre notre électricité. Il imagine que l'on va aussi payer la ligne, ça il ne le sait pas. La Municipalité a eu un doublement du prix, on est à 18.6 ct de rachat, une augmentation a été faite par rapport à la reprise. Il est possible de regarder la chose, mais il ne pense pas que l'on va toucher des plafonds avec cela. La chose va être étudiée et la Municipalité fera quelque chose si c'est nécessaire. Les prix sont montés et on est plus cher que les prix conventionnés, donc il faut bien peser le pour et le contre. Il remercie pour l'information.

- 6.4 Mme Carine PROTTI concernant le pourquoi du vœu de la Commission. M. ABETEL avait expliqué que ça serait un petit peu compliqué par rapport à la station de pompage, alors la Commission se disait que si l'on pouvait produire plus rapidement, d'où cette proposition de développer sur le site du Verneret.

M. ABETEL abonde dans ce sens-là, il disait qu'il y a une pesée d'intérêts qui va être faite et si la Municipalité voit que l'on met trop de temps, il faut aussi voir les comptes de cette année et si l'on peut faire un exercice similaire à la dernière fois. Il y a des choix stratégiques qui doivent être faits. Il répète que la Municipalité n'est pas contre le vœu, il y a juste une notion de délai pour le mettre en vigueur.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 15 – 4/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder, et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 165'000.00. TTC
2. De régler la dépense par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable par un prélèvement sur le compte au bilan 9282.40 « Fonds de réserve photovoltaïque pour les infrastructures communales ».

La réalisation d'une installation photovoltaïque en toiture au Verneret est acceptée à l'unanimité.

7. **Chavornay – Secteur Grand'Rue / Chemin de la Ville – Remplacement d'une conduite d'eau potable et de l'éclairage public – Entretien des collecteurs EC/EU – Réfection de la chaussée et du sentier – Demande de crédit. (Préavis n° 19 – 4/22).**

M. Michel DUVILLARD, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 19 – 4/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable, de l'éclairage public, d'entretien des collecteurs EC-EU, de réfection de la chaussée et du sentier dans le secteur de la Grand'Rue & le Chemin de la Ville,
2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 202'000.00,
3. De régler la dépense par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

Les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable, de l'éclairage public, d'entretien des collecteurs EC-EU, de réfection de la chaussée et du sentier dans le secteur de la Grand'Rue & le Chemin de la Ville sont acceptés à l'unanimité.

8. Chavornay – Secteur de la Bressèche – Glissement de terrain – Assainissement – Demande de crédit. (Préavis n° 20 – 4/22).

M. Bernard BALLIF, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 20 – 4/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder l'assainissement du collecteur agricole,
2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 76'500.00 TTC,
3. De régler la dépense par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

L'assainissement du collecteur agricole est accepté à l'unanimité.

Avant de clore cette séance par le contre-appel, M. Aditya YELLEPEDDI, Président, nous informe que la prochaine séance du Conseil du 2 mars 2023 se tiendra à la salle du Grand Conseil vaudois à Lausanne. Avec la Municipalité, il a été décidé que nous allons utiliser la possibilité qui est

offerte à chaque Commune de siéger une fois par législature dans la salle plénière du Grand Conseil. Nous avons décidé que la séance du 2 mars s'y prêtait pour cette séance extra muros. De plus amples renseignements vous parviendront en début d'année, notamment pour l'organisation et la logistique, mais veuillez déjà noter cette information dans votre agenda 2023.

Une 2^{ème} information.

Nous remercions la Municipalité qui va nous inviter tout à l'heure au traditionnel apéritif de Noël qui va se tenir juste en-dessous à la salle des Hirondelles.

Avant de passer la parole à notre secrétaire pour le contre-appel, est-ce que Mme la Syndique souhaite prendre la parole.

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, nous transmet son message de fin d'année.

Crenom de sort, quelle rude belle année nous avons passée, une belle année de rioule.

Une année 2022 riche en moments festifs !

Grâce à l'engagement de tout notre personnel, de nos sociétés locales, vous Conseillères et Conseillers, ainsi que nos concitoyens que je remercie chaleureusement, nous avons pu faire connaître notre belle commune auprès des autorités de tout le Canton.

Grâce à notre joyeuse et pétillante Jeunesse, ainsi qu'à l'engagement de nos Hirondelles, Fouettes-grenouille et Corbeaux, nous avons pu vivre de super instants de convivialité.

Ce sont ces beaux moments que nous devons retenir, un engagement, un élan, une commune unie !

C'est ce que nous souhaitons poursuivre, unis, mes collègues municipaux et moi-même, pour le bien de chacun, pour le bien vivre chez nous.

Nous souhaitons également une unité avec vous et au sein de notre conseil pour avancer et construire tous ensemble. Unis, nous progresserons, Unis, nous construirons pour demain.

Et c'est uni, en famille que je vous souhaite de passer de belles et douces fêtes de fin d'année !

Que l'année 2023 vous soit riche d'expériences, de projets de de réussites.

Crenom de sort, une bien belle future année à tous !

M. le Président remercie Mme la Syndique pour son message. Avant de clore la séance, il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2023. Il demande aux membres du Bureau de passer au perchoir avant d'aller à l'apéro.

La séance est close à 21h19.

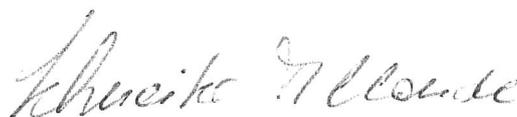
Le président :



Aditya YELLEPEDDI



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER